

# BPA TAP

TRAVAUX DES  
AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Enseignement général	UCG1-UCG2	
Communication	Domaine civique et social	Mathématiques informatique
Santé humaine	UCG2	
Prévention	Risques	
Le Végétal	UCO1	
Biologie	Reconnaissance des végétaux	Maladie des végétaux
Mécanique	UCO2	
Outils	Utilisation	Maintenance
Entretien végétal	UCS1	
Tonte	Soins	Taille
Création	UCS2	
Engazonnement	Plantation	Réalisation des massifs
Conduite d'engins	UCS3	
Terrassement	Entretien	Maintenance
UCARE Conception UCARE Robot tonte		

## Renseignements

Responsable CFPPA et UFA: Maud BREMAUD  
maud.bremaud@educagri.fr

Secrétariat Formation Continue : Stéphanie LE TENIER  
05 49 93 70 53  
cfppa.thure@educagri.fr

Secrétariat apprentissage : Mercédès LOPEZ  
05 49 93 70 52  
cfa.thure@educagri.fr

Référente handicap : Aurore GIROIRE  
aurore.giroire@educagri.fr

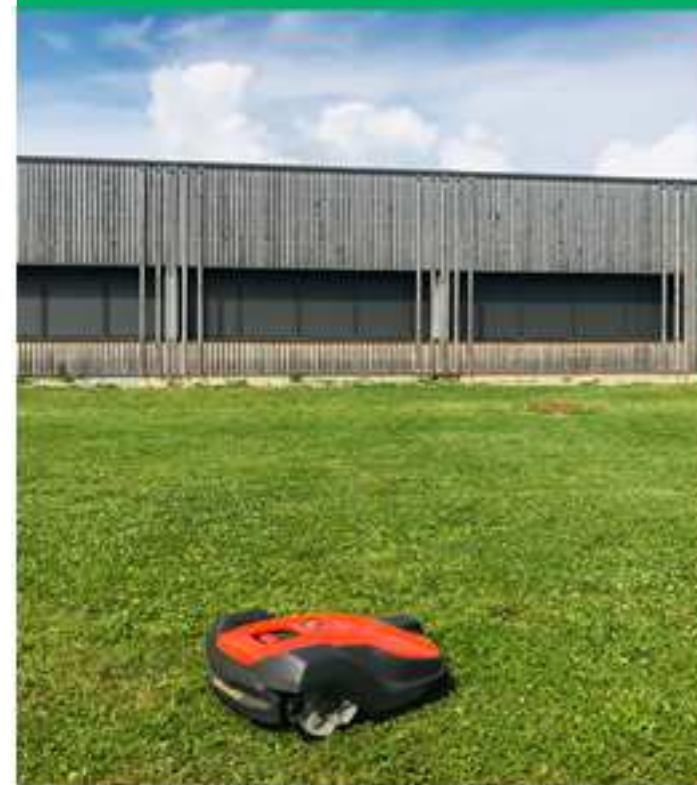
Domaine des Chevaliers  
86540 Thuré



# BPA

Travaux des Aménagements  
Paysagers

**Formation Adulte  
et  
par apprentissage**  
**CFPPA**



# BPA TAP TRAVAUX DES AMENAGEMENTS PAYSAGERS

## Objectifs

Acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à la maîtrise des techniques utilisées en aménagements, paysagers et à la communication en situation professionnelle. Cette formation répond aux nouvelles exigences en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable des espaces.

## Insertion professionnelle

Les périodes de stage facilitent l'insertion professionnelle :

- ⇒ Salariés des entreprises paysagères
- ⇒ Agents des services espaces verts des collectivités
- ⇒ Salariés dans d'autres structures (jardinerie...)

## Conditions d'admission formation adulte

Aucune sélection donc aucun pré requis exigé.

## Conditions d'admission CFA

Posséder un CAPa ou CAP (dérogation), soit avoir suivi un cycle complet conduisant au BEP ou BEPA. Personne en situation de handicap : sans limite d'âge. Rémunération suivant l'âge et l'année de formation.

## Durée de la formation

Formation adulte sur la base d'un parcours moyen de 24 semaines en centre et 9 semaines en entreprise. Soit 840 heures en centre et 315 heures en entreprise.  
En apprentissage : formation en centre de 13 semaines soit 455h et 39 semaines en entreprise.

## Publics concernés formation adulte et apprentissage

Demandeurs d'emploi  
Contrat en apprentissage ou de professionnalisation  
Salariés en CDI, CDD, congé individuel de formation  
Salariés en reclassement ou CSP.

## Financements formation adulte

Selon la situation du candidat (demandeur d'emploi, salarié, intérimaire, chef d'entreprise...):

- ⇒ La rémunération de la formation professionnelle est possible (Conseil régional HSP, CPF, Pôle Emploi, le CPF de transition, Cap emploi, VIVEA... ) selon la réglementation en vigueur.
- ⇒ Pour une prise en charge par le Conseil régional la validation du projet professionnel par le conseiller-prescripteur est obligatoire (Pôle emploi, Mission locale, cap Emploi).
- ⇒ Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou en totalité par les organismes concernés selon la réglementation en vigueur.

## Diplôme visé et Niveau

Le BPA TAP est un diplôme national de niveau III délivré par le Ministère de l'Agriculture. Les Unités Capitalisables peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres, elles restent acquises 5 ans après la date de la validation de la première UC.

## Au sein de l'établissement

- Accès public handicapé
- Restauration au self.
- Possibilités d'hébergement.
- Salles informatiques
- Plateau technique aménagements paysagers.
- Modalités pédagogiques : Travaux Pratiques, auto-formation, positionnement et individualisation.

# JARDINIER PAYSAGISTE

Un métier de soins et de précision qui requiert patience et anticipation.

## SON ROLE

Le jardinier paysagiste en entretien garantit un développement harmonieux et maîtrisé de l'aménagement végétal grâce à ses interventions régulières dans les jardins et les parcs, sur les toitures et les murs végétalisés. Il utilise sa connaissance des végétaux pour pérenniser un aménagement. Il intervient régulièrement pour s'assurer que les végétaux ne sont pas victimes de maladies. Il accompagne la croissance des plantes et assure le suivi de l'arrosage automatique. Il dés-herbe selon des méthodes respectueuses de la biodiversité. Il tond, bêche les massifs, ramasse les feuilles, effectue la taille

## DOMAINES D'INTERVENTION

- Il entretient et nettoie les terrasses en bois ou pavées, les murets et les autres éléments paysagers.
- Il veille au bon état de son matériel et au respect des règles de sécurité.
- Il est à l'écoute des attentes du client dont il est souvent le premier interlocuteur.

